

## Problème urgent :s

Par **ElodieR**, le **08/10/2008** à **16:12**

Bonjour, ca fait plusieurs jours que je me demande si je dois faire appel à votre aide ou pas et je me decide enfin, bien que tardivement. Demain je dois rendre deux dissertation comptant pour ma note de contrôle continu à savoir les modes de preuve en droit civil et les lois injustes. Autant dire que ça devient urgent car aucun n'est encore redigée. Pour la première : les modes de preuves en droit civil je n'arrive pas à me decider sur mon plan et ma problématique.

J'avais commencé quelque chose qui je pense est hors sujet XD c'est à dire :

I/ un système de preuve parfait : une veritable hiérarchie ?

A- la preuve ecrite : une force probante

B- Le cas particulier de l'aveu et du serment

II/ Un système de preuve imparfait : Une hiérarchie contesté ?

A- Des preuves littérales imparfaites

B- Le principe de la conviction du juge

En réalité je me suis plus centré sur ce principe de hiérarchie des modes de preuve ce qui en fait donc je pense un hors sujet. J'ai donc pensé à un second plan ressemblant plus ou moins à cela :

I

A L'acte ecrit une force probante

B- Des preuves littérales imparfaites

II-

A- le principe de conviction du jupe

B- Les autres modes de preuve

Pour au final être perdue lol XD

Concernant les lois injustes c'est le flou total je patoge, je cherche ...

Mais si seulement je pouvais être éclairé sur le premier sujet, ce serait deja bien, à savoir que je dois rendre les deux dissert pour demain c'est donc la panique à bord chez moi ...

D'avance Merci Elo

Par **pipou**, le **08/10/2008** à **17:18**

C'est quoi ta problématique ?

Dans l'ensemble, je pense que ce n'est pas trop mal pour traiter de la preuve en droit civil.

Les points abordés sont bien, ils sont intéressants et en rapport avec le sujet, Par contre, il faudra revoir un peu tes titres (jamais de point d'interrogation dans un titre) Image not found or type unknown

Concernant Les Lois Injustes, c'est marrant, il y a un gars qui avait le même sujet, et il a donc ouvert un topic pour avoir un peu d'aide et l'avis des gens.

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=8410>

Tu peux toujours aller jeter un petit coup d'oeil Image not found or type unknown

Bon, vu que tu viens de rajouter ton deuxième plan : pour mieux savoir si tu as fait un hors sujet ou pas, il faudrait que tu nous donnes ta problématique ...

Par **ElodieR**, le **08/10/2008 à 17:26**

:wink:

Okk merci pour le conseil vis à vis des points d'interrogations Image not found or type unknown J'avais revu la forme

de mes titres .. En fait j'avais peur d'être tombé dans le hors sujet puisque je parle de hierarchie des modes de preuve et le sujet se limite à les modes de preuves (en droit civil). Ma problématique je la cherche encore lol je verrais plus tard il faut que j'avance sur l'autre sujet. A ce propos je commence à avoir un plan :

I/ Des lois en theorie justes ...

A- La loi l'expression de la volonté general

B- La loi contrôlée en permanence

II/ ... pouvant s'avérées injuste en pratique.

A- Des lois opposables à la morale

B- La desobeissance à une loi : une evolution

:X

Voila en gros ce sont mes idées, maintenant j'ai des problèmes pour trouver le contenu Image not found or type unknown

Puisque je n'ai rien dans mon cour ni dans mes livres. Je cherche donc desesperemnt sur

Dalloz.fr Image not found or type unknown

En tt cas merci pour ton aide, ca me rassure je me voyais mal refaire toute une dissert pour demain sachant qu'il m'en reste un autre plus importante à faire XD

Par **pipou**, le **08/10/2008 à 17:34**

C'est super important d'avoir une problématique, car c'est principalement de là que découle

ton plan. En nous donnant ta problématique et ton plan, on verra si tu es dans le sujet aussi.

Les thèmes abordés sont bien, à mon avis, mais sans problématique, on ne saura te dire si ils sont bien casés dans ce que tu avais l'intention de raconter. Tu suis ?

Le sujet est vaste, tu peux aborder plusieurs facettes différentes. Si tu veux te concentrer plus sur la hiérarchie des preuves et montrer que en Droit Civil ça se passe comme ça comme ça, libre à toi, tout comme tu peux te concentrer sur les modes de preuves. Ces deux points font partie de ton sujet initial, mais c'est en donnant une problématique que tu vas donner LA tournure de ton devoir. Donc, la problématique est nécessaire ... que dis-je ! ESSENTIELLE !

Par **ElodieR**, le **08/10/2008** à **17:41**

Hum bah ce qui ressort n'est pas fameux en réalité XD, puisqu'une fois de plus basé sr ce principe de hiérarchie en gros voici ce qui est censé être une problématique et mon annonce de plan :

Peut-on parler en ce qui concerne le droit civil français, d'une hiérarchie des modes de preuves, malgré une conviction du juge dominante ?

Certains modes de preuves qualifiés de parfait sont différenciés par leur force probante, on vient alors à parler de hiérarchie (I) Cependant, celle-ci semble contestée par l'existence de modes de preuves imparfaits qui dépendent de la conviction du juge.

En fait j' voulais montrer qu'il existait une certaine "hiérarchie" puisque les forces probantes sont différentes selon les modes de preuves on trouve dc les actes authentiques- sous seing privé et ayant une force probante moindre le serment et l'aveu ( ds certains cas)

Je voulais donc opposer tt ça au fait que certains modes de preuves dépendent de la seule conviction du juge, cmt als parler de hiérarchie des modes de preuves, comme pr les preuves parfaites. En gros c'est ça l'idée de ma dissert XD